

## PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction départementale de la protection des populations

Service Santé et Protection Animales, Environnement

Affaire suivie par : Arnaud DELORT, Inspecteur faune sauvage captive Téléphone : 04 56 59 49 99 Mél : ddpp@isere.gouv.fr

Référence document : 03\_Formulaire demande AO

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN ÉTABLISSEMENT D'ÉLEVAGE DE GIBIER

1- <u>Responsable juridique :</u>	
Nom :	Prénom :
Adresse:	
Téléphone :	ortable :
Date et lieu de naissance :	
Libellé de l'entreprise (s'il y a lieu) :	
N° SIRET (si à but lucratif) ou NUMAGRIT(si conn	ıu) :
2- Capacitaire :	
Nom :	Prénom :
Adresse:	
Téléphone : I	ortable :
Date et lieu de naissance :	
Certificat de capacité (n° et date ou « en cours »)	:
Préfecture de délivrance :	
3- Établissement :	
Adresse:	
Commune :	Code postal :
Section(s) cadastrale(s) et n° de parcelle(s) :	

Surface occupée par l'élevage :								
Superficie des volières :								
Le cas échéant superficie des bâtiments d'élevage :								
Provenance des animaux élevés : (lister les élevages de provenance)								
Espèces considérées	Nom de l'élevage de provenance	Adresse du fournisseur						

Espèces considérées	Nom de l'élevage de provenance ou fournisseur	Adresse du fournisseur	

## Effectifs envisagés en production

	Reproducteurs (nombre)		Juvéniles (nombre)	Production envisagée (œufs à couver, à	Destination (relâché, reproduction, ornement,	
	mâles	femelles	Sexe indéterminé	consommer, gibier relâché, export…)	consommation, parc entraînement)	
faisans						
perdrix						
lièvres						
lapins						
sangliers						
cerfs						
daims						
autres à préciser						

## 4- Pièces à joindre

- Plan de situation (une carte au 1/25 000<sup>ème</sup> sur laquelle sera indiqué l'emplacement de l'installation projetée).
- Un plan d'ensemble à l'échelle 1/200<sup>ème</sup> des installations portant précisément :
  - o <u>l'emplacement des espèces</u> susmentionnées ;
  - la place de tous les <u>locaux techniques</u> (installations pour le secours d'urgence, locaux pour les soins vétérinaires, locaux pour la préparation et le stockage des aliments, locaux propres à la reproduction, etc...);
  - o les modalités de clôture de l'établissement ;
  - o ainsi que jusqu'à 35 mètres au moins <u>l'affectation des constructions et terrains</u> avoisinants.
- Plans détaillés à l'échelle 1/100ème au minimum des cages, enclos, bassins et aquariums destinés à héberger les animaux, accompagnés d'un descriptif qui précisera :
  - . la surface ou la capacité des moyens d'hébergement,
  - . les dispositions prévues pour assurer la sécurité, la nourriture et l'abreuvement des animaux,
  - . les dispositions prévues pour les clôtures et l'évacuation des eaux résiduaires et des déchets.
  - . le nombre maximum d'animaux de chaque espèce hébergés dans les cages, enclos,
  - l'exercice du contrôle sanitaire et vétérinaire.
- Liste des installations, équipements et matériels utilisés, avec leurs caractéristiques.
- Document relatif au régime alimentaire dont bénéficient les animaux.
- Descriptif des stades successifs de l'élevage (par semaine d'âge), leur répartition dans l'élevage et l'objectif de vente (âge).
- Plan sanitaire en matière de lutte contre les maladies.
- Plan de lutte contre les nuisibles, la prédation, et toutes mesures visant à empêcher l'introduction d'éléments extérieurs.
- Compte prévisionnel d'exploitation tenant compte de la période d'amortissement des frais relatifs à la mise en place du projet jusqu'à réalisation des installations.
- Destination des espèces élevées et débouchés envisagés (établissements, filières...).